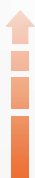


ACCÈS FOND DE FOSSE D'ASCENSEUR

Pour profondeur de fosse maxi : **2,30 m**

► **ALUMINIUM** Réglementation Française/Décret 2004-924



Télescopique sur 5 hauteurs



CODE	DÉSIGNATION	NB DE MARCHES	DIM. PLIÉES (M)	POIDS (KG)
N111.203	Accès pour fond de fosse d'ascenseur profondeur 1,10 à 2,30 m	10	Haut. 2,51 Larg. 0,58 Ep. 0,53	21

ACCÈS SÉCURISÉ POUR FOSSES D'ASCENSEURS.

PIÈTEMENTS TÉLESCOPIQUES RÉGLABLES SUR 5 HAUTEURS



Réglage millimétrique intégré au système anti-basculement du plancher. Pour des profondeurs de 1,10 m à 2,30 m.



Solide dispositif d'appui

- Plancher antidérapant 425 x 380 mm, réglage millimétrique de 235 mm.
- 2 larges patins articulés avec semelles crantées.



Sortie de face.

Pliable pour faciliter la manutention et le rangement.

- Structure aluminium, assemblée par soudure.
- Marches antidérapantes de 80 mm.
- Double main courante.
- Deux points de grutage repérables à leur couleur jaune.